

**Nombre de membres****en exercice:** 11**Séance du 09 juin 2023****Présents :** 7**Votants:** 9

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire Guy GIMEL.

**Sont présents:** Guy GIMEL, Daniel BREIL, Olivier ROCHE, Chrystèle GENEZ, Marie - Laure LONCHAMBON, Solange CAVANIÉ, Eric BATUT

**Représentés:** Patrice GILLET par Daniel BREIL, Cyril FOUILLOUX-ROUX par Marie - Laure LONCHAMBON

**Absents:** Fabien MOMBRUN, Josiane GUYTARD

**Secrétaire de séance:** Marie - Laure LONCHAMBON

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.Commission entente épareuse: chauffeur remplaçant - DE 2023 14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'entente éparage qui existe entre les 5 communes de Cavagnac, Condat, Le Vignon en Quercy, Saint Michel de Bannières et Strenquels et le syndicat intercommunal de la Tourmente rembourse les salaires des 3 agents qui servent de chauffeurs pendant la saison d'éparage. Un agent de la commune de Cavagnac, chauffeur du tracteur épareuse étant en arrêt maladie, cette absence semble devoir se prolonger et les 2 autres chauffeurs ne peuvent tenir le rythme. Lors de la dernière commission élagage du 22 mai 2023, il a été acté que la commune de Cavagnac, employeur de l'agent malade, emploie un nouveau chauffeur pour remplacer l'agent absent. Monsieur Jean-Pierre GOUYGOU a été désigné sous conditions qu'il passe le CACES R482.

Il serait souhaitable de partager les frais de cette formation en cinq parts égales, entre les 5 communes de Cavagnac, Condat, Le Vignon en Quercy, Saint Michel de Bannières et Strenquels, le syndicat intercommunal de la tourmente n'ayant aucun usage du tracteur épareuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés se sont prononcés favorablement pour la participation à 1/5 par les 5 communes, pour la somme de 201,60 € TTC sur 1 008 € de formation, pour la participation au prorata des heures d'épareuse par chaque commune pour les heures passées au service de la commission tracteur épareuse par le nouveau chauffeur.

Adhésion au service RGPD et nomination DPO - DE 2023 15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI pour tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale et la désignation d' AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données de la collectivité.

Frais scolaires 2021-2022 écoles du Vignon en Quercy - DE 2023 16

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois enfants de la commune ont été scolarisés à l'école maternelle du Vignon en Quercy et 11 enfants à l'école élémentaire pour la période de septembre 2021 à août 2022. La commune du Vignon en Quercy demande une participation de 2270,58 € par enfant pour la maternelle et 881,63 € pour l'élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces participations scolaires qui s'élève à 6811,74 € pour la maternelle et 9697,91€ pour l'élémentaire.

Un agent des écoles sera en formation le 9 juillet prochain pour un montant de 315 €, le conseil souhaite rembourser cette somme au prorata du nombre d'enfants.

Une nouvelle école est en construction à Cressensac pour la rentrée 2023/2024.

Encaissement chèque GROUPAMA sinistres sécheresse - DE 2023 17

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que suite aux sinistres sur l'église et des deux maisons mises en location au Carlat, GROUPAMA a versé la somme de 146 480,37 € pour rembourser la réparation des dommages subis par la sécheresse pour ces 3 bâtiments avec une franchise de 10 % des dommages soit 16 275,59 Euros. De ce fait, le Conseil Municipal accepte ce règlement et autorise le maire à encaisser le chèque.

Informations et questions diverses

- Le Maire est toujours dans l'attente du projet proposé par le CAUE pour la halle couverte;
- Les panneaux pour l'adressage ont beaucoup de retard de livraison;
- Le site internet est en cours d'élaboration par les services du CDG46;
- Lors de la séance de Ciné Belle Étoile le 29 juillet prochain, les associations et la commune vont organiser un tournoi de pétanque, des chants dans l'église par la chorale Amistat, des jeux, un spectacle de clown et une restauration rapide.
- Le Géomètre de SOTEC Plans se déplacera pour les réserves incendie de Lamorétie et de Sangou.